



Municipalité de St-Ludger

Dérogation mineure - Formulaire de demande

Service de l'urbanisme

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'OBTENIR UN AVIS PRÉLIMINAIRE PAR LE SERVICE DE L'URBANISME AVANT LE DÉPÔT OFFICIEL DE VOTRE DEMANDE.

INSTRUCTIONS D'ENVOI

Vous devez acheminer le présent formulaire complété et les documents requis par courriel à l'adresse ibe@st-ludger.qc.ca . La demande peut également être déposée à nos bureaux ou par la poste à l'adresse suivante: 181 rue Principale, St-Ludger Qc G0M 1W0

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom complet :
Adresse : Ville : Code postal
Téléphone : Courriel :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)

Nom complet :
Adresse : Ville : Code postal
Téléphone : Courriel :

INFORMATIONS SUR L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse :
Numéro de lot (cadastre) :

EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, VEUILLEZ NOTER QUE TOUS TRAVAUX EFFECTUÉS SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU LE PERMIS DE CONSTRUCTION OU LE CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS SONT INADMISSIBLES POUR L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION MINEURE.

DÉTAIL DE LA DÉROGATION DEMANDÉE ET JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Expliquez les raisons qui vous empêchent de vous conformer à la réglementation et le préjudice subi.



Municipalité de St-Ludger

Dérogation mineure - Formulaire de demande

Service de l'urbanisme

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'OBTENIR UN AVIS PRÉLIMINAIRE PAR LE SERVICE DE L'URBANISME AVANT LE DÉPÔT OFFICIEL DE VOTRE DEMANDE.

INSTRUCTIONS D'ENVOI

Vous devez acheminer le présent formulaire complété et les documents requis par courriel à l'adresse ibe@st-ludger.qc.ca la demande peut également être déposée à nos bureaux ou par la poste à l'adresse suivante: 181 rue Principale, St-Ludger Qc G0M 1W0

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom complet :
Adresse : Ville : Code postal
Téléphone : Courriel :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)

Nom complet :
Adresse : Ville : Code postal
Téléphone : Courriel :

INFORMATIONS SUR L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse :
Numéro de lot (cadastre) :

EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, VEUILLEZ NOTER QUE TOUS TRAVAUX EFFECTUÉS SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU LE PERMIS DE CONSTRUCTION OU LE CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS SONT INADMISSIBLES POUR L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION MINEURE.

DÉTAIL DE LA DÉROGATION DEMANDÉE ET JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Expliquez les raisons qui vous empêchent de vous conformer à la réglementation et le préjudice subi.
